

---

# Assemblée Générale Ordinaire du 30 Mai 2015

## Procès-verbal

Adopté lors du conseil d'administration du 8 juin 2015

---

La journée a débuté à 9 h 30 par l'ouverture de l'instance par le Président Jorge ARANIZ-MARILLAN qui souhaite la bienvenue aux représentants des MJC et aux diverses personnalités présentes.

La parole est ensuite donnée à Mme Claudine COCHET, administratrice de la MJC Centre Social de Chilly-Mazarin, représentant la Présidente puis à Mme Carole CONDAT, cheffe du service politique de la ville, de la Jeunesse et de l'éducation populaire de la Direction Régionale de la Jeunesse et de la Cohésion Sociale.

### Personnalités excusées :

Le Président informe l'assemblée des personnalités de l'Etat et du Conseil Régional qui ont demandé à être excusées (Préfecture 91, M. Schmeltz /Conseil Régional, M. HUCHON, M. AID, M. DRAY, M. KACHOURI, M. ROMERO, Mme RUFFET, Mme KRIBI-ROMDHANE / DRJSCS 75, M. FLORENTIN / DDCS 77, M. SIBEUD/ DDCS 78, Mme CAROSSO-ROITMAN / DDCS 91, M. RASOLOSON / DDCS 92, Mme JACQUEMOIRE / DDCS 93, M. DUPORT / DDCS 94, M. SIMON /DDCS 95, M. MOULINET /Communauté d'Agglomération Europ'Essonne, M. DELAYAHE/ Députés de l'Essonne : Mme SAS, M. LAMY.

### L'ordre du jour a été mis en œuvre comme suit :

- Présentation et débat sur la situation financière de la fédération régionale des MJC en ile de France
- Bilan de l'année 2014 (présentation et débat)
  - Rapport moral
  - Rapport d'activités
  - Rapport financier et rapport du Commissaire aux comptes
  - Intervention de Jean-Paul HUBERT, représentant de la CMJCF
  - Intervention des représentants du personnel
- Débat d'orientation (présentation et débat)
  - Rapport d'orientations
  - Budget prévisionnel 2015
  - Montant de l'adhésion

- Présentation des candidatures
  - Candidatures des membres élus au CA
  - Ratification des membres associés au CA
  
- Présentation des délibérations
  - Motion de soutien pour le maintien et le développement des associations d'éducation populaire – « Pour faire vivre les Maisons des Jeunes et de la Culture sur leurs territoires, leurs salariés et leur fédération régionale en Ile-de-France » .
  - Pour expérimenter une organisation territoriale en coopération, plus horizontale et plus proche du local
  - Vers un congrès de la FRMJC-IdF : « De quelle Fédération voulons-nous ? »
  - débat

**TOTAL DES MANDATS STATUTAIRES : 336**

**59 ASSOCIATIONS PRESENTES OU REPRESENTEES**

**MJC OU ASSOCIATIONS PRESENTES OU REPRESENTEES : 221 MANDATS, SOIT 65,77 %**

Les votes, à bulletin secret, ont été exprimés par collectage des bulletins spécifiques à chaque scrutin précédé d'un émargement.

Les décisions ont été prises à la majorité des voix exprimées

Les scrutateurs des bureaux de vote ont été désignés au sein de l'Assemblée Générale.

***Bureau de vote N° 1 (A - F)***

Président : Jonathan GUERRAND

Scrutateur : François GREZES

***Bureau de vote N° 2 (G - N)***

Président : Carole SPRANG

Scrutateur : Colette KASTELYN

***Bureau de vote N° 3 (O - Z)***

Président : Alain MORELL

Scrutateur : Justin RUST

**VOTE N°1**

**RESOLUTION 1 : APPROBATION DES RAPPORTS MORAL ET D'ORIENTATIONS**

Total exprimés	OUI	205 votes	92,7 %
Total exprimés	NON	14 votes	6,3 %
Total exprimés	Blanc ou nul	2 votes	1 %

**Les rapports moral et d'orientations sont approuvés**

## VOTE N°2

### RESOLUTION 2 : APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER

Total exprimés	OUI	197 votes	89,1 %
Total exprimés	NON	16 votes	7,2 %
Total exprimés	Blanc ou nul	8 votes	3,7 %

Le rapport financier est approuvé

### RESOLUTION 3 : APPROBATION DES COMPTES 2014

Total exprimés	OUI	201 votes	90,9 %
Total exprimés	NON	12 votes	5,4 %
Total exprimés	Blanc ou nul	8 votes	3,7 %

Les comptes 2014 sont approuvés, pour un compte de résultat de – 331 522,92 €

### RESOLUTION 4 : APPROBATION DE L'AFFECTATION DE LA PERTE DE L'EXERCICE 2014

Total exprimés	OUI	200 votes	90,5 %
Total exprimés	NON	12 votes	5,4 %
Total exprimés	Blanc ou nul	9 votes	4,1 %

L'affectation de la perte de l'exercice 2014, soit 331 522,92 € au report à nouveau est approuvée

### RESOLUTION 5 : APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2015

Total exprimés	OUI	182 votes	82,3 %
Total exprimés	NON	31 votes	14 %
Total exprimés	Blanc ou nul	8 votes	3,7 %

Le budget prévisionnel établi pour 2015 est approuvé

## VOTE N°3

### RESOLUTION 6 : APPROBATION DU MONTANT DE L'ADHESION 2016

Le Conseil d'Administration a soumis à l'Assemblée Générale les dispositions suivantes basées sur l'auto déclaration des associations affiliées :

- a) **0,80 €/adhérent sur la base du nombre d'adhérents déclarés au 31/08/15**

- b) **0,32 % du montant des produits annuels de l'année 2014 ou 2013/2014 si l'exercice est appliqué sur la saison** (hors produits exceptionnels, valorisation des apports indirects des collectivités et d'éventuelles dotations pour réalisations de travaux sur les bâtiments), pour un montant des produits inférieur ou égal à 1,2 M€, 0,16 % par la part supérieure à 1,2 M€.

**Pour les Unions ou Fédérations départementales, l'adhésion est proposée à 250 €.**

**Pour les Unions locales, l'adhésion est proposée à 15 €.**

Total exprimés	OUI	190 votes	86 %
Total exprimés	NON	29 votes	13,1 %
Total exprimés	Blanc ou nul	2 votes	0,9 %

Le montant de l'adhésion 2016, tel qu'explicité ci-dessus, est approuvé

## VOTE N°4

**RESOLUTION 7 : APPROBATION DE LA MOTION DE SOUTIEN POUR LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DES ASSOCIATIONS D'EDUCATION POPULAIRE – « POUR FAIRE VIVRE LES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE SUR LEURS TERRITOIRES, LEURS SALARIES ET LEUR FEDERATION REGIONALE EN IIE-DE-FRANCE »**

Motion de soutien pour le maintien et le développement des associations d'éducation populaire – « Pour faire vivre les Maisons des Jeunes et de la Culture sur leurs territoires, leurs salariés et leur fédération régionale en Ile-de-France »

L'exercice de la citoyenneté est aujourd'hui confronté à la perte de repères politiques, au délitement du lien social, au repli individualiste ou communautariste, à l'abandon des valeurs républicaines de solidarité et de fraternité.

Menacé de toutes parts, notre réseau d'associations d'éducation populaire et son socle commun, porté par la Fédération régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture en Ile-de-France, souffrent d'une situation qui compromet l'émancipation individuelle et collective des individus, refuse aux hommes et aux femmes, à la jeunesse, d'agir par et pour eux-mêmes à la transformation sociale. Alors, oui nous résistons.

Nous luttons pour ne pas trahir soixante-dix ans d'histoire des MJC en Ile-de-France au service de l'éducation populaire, qui ont inspiré les acteurs d'un bien commun accessible à toutes et tous quels que soient sa situation, ses envies et ses désirs. Nous poursuivons leur chemin pour l'égalité des dignités des cultures, pour le mieux vivre ensemble, pour les droits de tous à être accueillis dans nos maisons, pour cultiver le débat, pour renouer le tissu social. Nous suivons leurs traces pour témoigner de volontés et d'engagements à expérimenter, à créer de nouveaux rapports humains, à être pleinement investi au plus près du quotidien de la vie, de la ville et de l'avenir.

Nous refusons que les contingences budgétaires ou pire encore, les comportements dogmatiques, sacrifient nos associations, leurs MJC et leurs salariés au lieu de reconnaître des lieux de sociabilité et de partage de savoirs, d'activités, d'expériences et d'espérance. Nous dénonçons sans réserve la suppression arbitraire et totale de la subvention municipale allouée aux MJC de Savigny-sur-Orge et de Cesson-Vert-St-Denis. Nous condamnons les agissements de la municipalité de Chilly-Mazarin lorsqu'elle jette à la rue une association d'éducation populaire, ses salariés, ses adhérents, ses activités, sans autres objectifs déclarés et avec pour résultat de nuire à la cohésion sociale et à l'épanouissement de milliers de personnes. L'alibi financier ne tient pas alors que ces MJC, comme beaucoup d'autres amputées d'une partie de leur subvention, fêtent leurs cinquante ans d'existence au service de l'intérêt général. Nous n'acceptons pas que des calculs à court-terme gangrènent ou anéantissent l'expression associative de la citoyenneté.

Nous connaissons les difficultés budgétaires auxquelles sont confrontées les collectivités locales. Mais les choix politiques et budgétaires auxquels elles sont contraintes ne peuvent s'opérer de manière brutale et sans concertation en contrevenant aux aspirations de leurs concitoyens. Nous connaissons le sens des missions de service public qui sont confiées à nos associations et à la Fédération régionale des MJC en Ile-de-France, et nous sommes fiers d'être reconnus d'utilité générale pour soixante-quinze mille adhérents et adhérentes et un demi-million d'utilisateurs de toutes conditions générationnelles, sociales, culturelles, de richesses et d'origines.

L'état de la société d'aujourd'hui appelle à un sursaut citoyen porteur de sens, de valeurs et d'engagements partagés par les hommes, les femmes et la jeunesse des collectivités locales. C'est avec toutes et tous, et avec leurs élus locaux, que nous voulons construire un partenariat durable pour faire vivre l'éducation populaire. C'est ensemble, dans une relation de confiance responsable et partagée que nous voulons mettre en commun nos savoir-être et nos savoir-faire au service des populations et de leurs territoires en Ile de France.

La Fédération régionale des MJC en Ile-de-France, les associations locales et leurs salariés sont déterminés à relever ce défi. Les doter des moyens humains et financiers afin de réaliser et partager le mieux-vivre ensemble est une exigence de notre temps !

Total exprimés	OUI	215 votes	97,3 %
Total exprimés	NON	5 votes	2,2 %
Total exprimés	Blanc ou nul	1 vote	0,5 %

**La motion de soutien pour le maintien et le développement des associations d'éducation populaire est adoptée**

**RESOLUTION 8 : APPROBATION POUR EXPERIMENTER UNE ORGANISATION TERRITORIALE EN COOPERATION, PLUS HORIZONTALE ET PLUS PROCHE DU LOCAL**

Pour expérimenter une organisation territoriale en coopération, plus horizontale et plus proche du local

En 2014, l'assemblée générale de la FRMJC-IdF a voté une délibération posant une nouvelle organisation fédérale plus territorialisée, basée sur des territoires de vie ou de projets avec un

découpage qui s'inspire de la réalité sociale et économique des associations afin de rapprocher le suivi des professionnels, des associations et des collectivités des enjeux locaux en gardant une double représentation entre élus associatifs et professionnels à tous les niveaux. Cette organisation se développait selon trois axes : par la création de postes de délégués territoriaux, le suivi de chaque MJC par un administrateur fédéral et la création de référents thématiques.

Aujourd'hui les difficultés économiques de la FRMJC-IdF ne permettent plus de financer les délégués territoriaux qui ont pourtant su prouver leur très forte utilité. Tout en continuant la mise en place des deux autres axes, nous souhaitons faire de cette contrainte une opportunité. Nous proposons ainsi d'expérimenter une organisation territoriale qui soit plus en coopération, plus horizontale et plus proche du local en s'appuyant et en légitimant la volonté des cadres éducatifs fédéraux de terrain, directrices et directeurs de MJC, et de s'impliquer plus fortement dans le soutien entre pairs, le développement, la représentation et l'appui aux associations adhérentes.

Total exprimés	OUI	189 votes	85,5 %
Total exprimés	NON	5 votes	2,3 %
Total exprimés	Blanc ou nul	27 votes	12,2 %

**L'expérimentation d'une organisation territoriale en coopération, plus horizontale et plus proche du local est approuvée**

<b>RESOLUTION 9 : APPROBATION POUR QUE LA FEDERATION S'ENGAGE VERS UN CONGRES SUR LE THEME : DE QUELLE FEDERATION VOULONS-NOUS ?</b>
--

Vers un congrès de la FRMJC-IdF : « De quelle Fédération voulons-nous ? »

Notre Fédération régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture en Île-de-France, réunie en Assemblée Générale, s'engage vers un congrès afin de définir les objectifs et les moyens propres à répondre aux enjeux et aux défis de notre temps pour affirmer notre légitimité dans l'espace public à développer l'éducation populaire.

Ce moment privilégié de débat, de confrontation d'idées et de visions singulières doit permettre d'analyser finement notre modèle associatif, d'identifier nos relations partenariales avec les collectivités locales et régionales, de consolider notre apport à la citoyenneté des hommes et des femmes, de la jeunesse des villes et des villages, d'engager le déploiement des associations locales, de confirmer nos relations avec les champs de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire et d'évaluer notre mode organisationnel en termes humains et financiers.

Notre congrès, qui se tiendra en mai 2016, mobilisera tous les acteurs et toutes les actrices de notre réseau : administrateurs et administratrices, bénévoles et professionnel(le)s selon les modalités, dont chacune de nos MJC individuellement ou collectivement, se dotera afin de créer les conditions optimales pour un débat sérieux et productif.

De juillet 2015 à décembre 2015, toutes nos associations, tous les salariés pourront ouvrir les chantiers de productions sous les formes qu'elles et ils estiment être les mieux adaptées pour contribuer et mettre en forme leurs propres réflexions, qui traduisent leurs positionnements. La seule condition est que toute contribution devra être à l'initiative ou soutenue par une maison,

un administrateur fédéral ou une organisation syndicale.

De janvier 2016 à mars 2016, s'ouvrira le temps du débat dans chacune des MJC de notre territoire afin de confronter les textes ou les amendements afin de les valider ou de les rejeter.

Le Conseil d'Administration de la Fédération régionale des MJC en Île-de-France se dotera d'une commission de suivi des travaux du congrès, qui aura pour mandat d'encourager et de faciliter les débats en se mettant à disposition des MJC qui en émettront le souhait. Elle aura pour mission de faire circuler dans chaque MJC les productions écrites de toutes les autres structures. Elle veillera à ce que chaque MJC soit équitablement investie dans les processus de participation au congrès de la Fédération.

Cette séquence préparatoire au congrès sera également nourrie par notre appartenance au réseau de la Confédération des MJC de France qui développe, avec les Fédérations régionales qui la constitue, une analyse prospective permettant de penser les MJC du 21ème siècle et qui tiendra sa convention nationale en octobre prochain à Strasbourg. En décembre se tiendra la troisième rencontre annuelle avec les élus et l'administration des collectivités locales. En février 2016 se dérouleront nos Journées Professionnelles d'Études. Autant de moments privilégiés et nécessaires qui ne manqueront pas d'élargir notre réflexion collective et aideront à la production de propositions des acteurs de notre fédération.

Les productions du congrès serviront à bâtir les orientations qui seront soumises à la délibération de l'assemblée générale ordinaire de la FRMJC-IdF de juin 2016.

Total exprimés	OUI	201 votes	91 %
Total exprimés	NON	4 votes	1,8 %
Total exprimés	Blanc ou nul	16 votes	7,2 %

**La délibération pour que la fédération s'engage vers un congrès sur le thème : de quelle fédération voulons-nous ? est approuvée**

## VOTE N°5

### RESOLUTION 10 : ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS LOCALES

Actuellement quatre postes au CA régional ne sont pas pourvus, 5 administrateurs sont dans le tiers sortant 2015, soit **9 postes à pourvoir**.

Les candidats élus en 2015 seront sortants en 2018. Il y a 6 candidatures pour 9 postes à pourvoir (6 postes à 3 ans, 1 poste à 2 ans, 2 postes à 1 an).

### Candidatures administrateurs

6 candidats se sont présentés pour 9 postes

- Joëlle BERNARDON	151	Voix	ELUE
- Jean Julien BEUCHE	221	Voix	ELU
- Monique FAUVELLIERE	221	Voix	ELUE
- Ivana LOSCO	212	Voix	ELUE
- Alain MORELL	214	Voix	ELU
- Charles PEGORIER	214	Voix	ELU

Les 6 administrateurs sont élus sur un mandat de trois ans, reste à pourvoir 1 poste à 2 ans, 2 postes à 1 an)

<b>RESOLUTION 11 : RATIFICATION DU RESEAU EDUCATION POPULAIRE (REP) EN TANT QUE MEMBRE ASSOCIE</b>
--

#### **Le Réseau éducation populaire (REP)**

Le Réseau éducation populaire constitue une nouvelle plateforme associative qui rassemble une équipe de militants politiques, syndicaux, mutualistes, de conférenciers ou d'intellectuels, ainsi que des organisateurs locaux d'éducation populaire. Se reconnaissant dans les grands principes du républicanisme social, portés entre autre par Jaurès ou le Conseil National de la Résistance, le Réseau éducation populaire se propose de participer à la refondation de l'éducation populaire en France, via ses activités, comme ses conférences et ses ateliers. Le REP met ses cycles de conférence à disposition des organisateurs des multiples structures désireuses de travailler avec lui à la refondation du lien social et politique par l'éducation populaire.

Total exprimés	OUI	196 votes	88,6 %
Total exprimés	NON	13 votes	5,8 %
Total exprimés	Blanc ou nul	12 votes	5,6 %

**Le REP est ratifié par l'assemblée générale comme membre associé du Conseil d'Administration de la FRMJC-IdF pour une année.**

<b>RESOLUTION 12 : RATIFICATION DE L'UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL (UPEC) EN TANT QUE MEMBRE ASSOCIE</b>
---

#### **L'Université Paris Est Créteil (UPEC)**

Avec sept facultés et cinq instituts répartis sur l'ensemble du territoire francilien, l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne est présente dans tous les domaines de la connaissance depuis 1971. Les enseignants chercheurs et les enseignants forment chaque année plus de 30 000 étudiants et actifs de tous les âges. L'Université dispense un large éventail de formations dans plus de 300 disciplines, de la licence au doctorat, avec des parcours de formation initiale, des validations d'acquis et d'expériences, de formation continue, ou encore d'apprentissage. Attentive aux liens avec les acteurs socio-économiques de son territoire pour une meilleure orientation, formation et préparation à l'insertion professionnelle des jeunes, des adultes en



reprise d'étude et des salariés souhaitant acquérir de nouvelles compétences, l'UPEC a mis au cœur de ses stratégies la création de partenariat.

Total exprimés	OUI	206 votes	93,2 %
Total exprimés	NON	8 votes	3,6 %
Total exprimés	Blanc ou nul	7 votes	3,2 %

**L'UPEC est ratifiée par l'assemblée générale comme membre associé du Conseil d'Administration de la FRMJC-IdF pour une année.**

Le Président remercie l'Assemblée Générale pour la tenue et la qualité des échanges.

Le Conseil d'Administration remercie les représentants des MJC de la confiance témoignée à travers les votes exprimés.

PJ : liste des associations affiliées présentes ou représentées

Le Président,  
Jorge ARANIZ-MARILLAN

La Secrétaire,  
Leslie GRACCO

---

# Liste des associations présentes ou représentées

## Assemblée Générale Ordinaire du 30 Mai 2015

---

MJC MPT	BONNEUIL SUR MARNE
CAEL	BOURG LA REINE
MLC	CESSON - VERT SAINT DENIS
MPT VICTOR JARA	CHAMPS SUR MARNE
CENTRE SOCIAL G. BRASSENS	CHAMPS SUR MARNE
MJC - MPT	CHATOU
MJC de la Vallée	CHAVILLE
MJC	CHILLY MAZARIN
MJC	COMBS LA VILLE
M.J.C. LES TERRASSES	CONFLANS SAINTE HONORINE
MJC / MPT FERNAND LEGER	CORBEIL ESSONNES
MJC ESPACE SIMONE SIGNORET	COURCOURONNES
MJC DU MONT MESLY + CSC M. Rébérioux	CRETEIL
C.S. MJC Club de Créteil	CRETEIL
UDMJC 94	CRETEIL
MJC/MPT Haye aux Moines	CRETEIL
MJC VILLAGE	CRETEIL
MAISON POUR TOUS	CROIX
MJC CYRANO	GIF SUR YVETTE
MJC / MPT JEAN VILAR	IGNY
ESPACE ICARE MJC	ISSY LES MOULINEAUX
ACJ	JUVISY SUR ORGE
MJC	LES CLAYES-SOUS-BOIS
MJC	LIMEIL BREVANNES
MJC / MPT CAMILLE CLAUDEL	LOGNES
Union Locale MJC-MPT du Val Maubuée 77	LOGNES
MJC/MPT LA LUCARNE	LOUVRES
MJC/MPT	MEUDON LA FORET
MJC ESPACE SOPH'ARTS	MONTESSON
FDMJC 95	MONTIGNY LES CORMEILLES
MLC	MONTIGNY LES CORMEILLES
MJC RELIEF	MORANGIS
SCALA	NEMOURS
MJC Louis LEPAGE	NOGENT SUR MARNE
MJC Maison pour tous de Noisiel	NOISIEL
UDMJC 77	NOISIEL
MJC Jacques TATI	ORSAY
MJC	PALaiseau

CRL 10 - CLUB RECHERCHE ET LOISIRS 10ème	PARIS
MJC Paris-Mercoeur	PARIS
CASDAL 14	PARIS
MJC DES HAUTS DE BELLEVILLE	PARIS
MJC	PERSAN
MJC	PONTAULT-COMBAULT
MJC CS Usine à Chapeau	RAMBOUILLET
UDMJC 91	RIS ORANGIS
ECLA	SAINT CLOUD
MJC/MPT	SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
MJC / MPT	SARTROUVILLE
MJC / MPT François Rabelais	SAVIGNY SUR ORGE
MJC ANDRE PHILIP	TORCY
MALT	TOURNAN EN BRIE CEDEX
MJC/MJC	VILLE D'AVRAY
MJC CS MARYSE BASTIE	VIRY CHATILLON
MJC-Centre Social Saint Exupéry	VIRY CHATILLON
Maison de Quartier Mermoz - Aimé Césaire	VIRY CHATILLON